



**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Pauline Blanc et consorts  
déposée le 18 novembre 2025**

« Une place pour chaque enfant » : on prend le même concept et on recommence les yeux fermés ? »

Lausanne, le 27 novembre 2025

**Rappel de l'interpellation**

« Lors de la présentation du budget 2026, dont on va discuter et sur lequel nous allons voter dans quelques jours, la Municipalité justifie une partie du déficit prévu par la pérennisation et création de nouvelles places en préscolaire et parascolaire. Or la récente actualité semble contredire les grandes promesses données par la Municipalité. Le groupe PLR souhaite donc lui poser des questions afin d'avoir des réponses sur le fait que la Ville a retiré son financement à la création d'une nouvelle crèche et sur la situation actuelle à Lausanne, dans la mesure où, comme indiqué, cela est en lien direct avec le budget 2026 prévu. L'urgence se justifie en ce sens que les réponses attendues permettront de mieux comprendre la présentation budgétaire de la Municipalité.

Récemment, nous avons appris que la Ville de Lausanne avait retiré le financement convenu à la création d'une nouvelle crèche en faveur de famille migrantes lausannoises en partenariat avec le canton.

Cela pose des questions sur ce cas précis, en sus de questions d'ordre général sur la situation liée aux places en pré- et parascolaire actuellement. Cela est en lien direct avec le budget 2026 présenté.

En effet, dans son communiqué de presse relatif au budget 2026, la Municipalité indique poursuivre « son objectif du programme de législature une place pour chaque enfant. Elle prévoit des charges supplémentaires à hauteur de CHF 4.1 millions allouées à la pérennisation des places dans les structures d'accueil de la petite enfance et du parascolaire réalisées en 2025, et à la création de 177 places supplémentaires en préscolaire et parascolaire, respectivement 81 et 96 places. »

Or il convient de se demander si la position de la Municipalité reflète la réalité du terrain.

Il convient finalement de préciser, pour la bonne compréhension des questions ci-après, que dans son rapport de gestion 2024, la Municipalité indique les taux d'occupation suivants pour le préscolaire :

- Catégorie A (centre de vie enfantine municipaux) : 84.74% ;
- Catégorie B (garderies et centre de vie enfantine de quartier, privées conventionnées) : 87.51% ;
- Catégorie C (garderies et crèches d'entreprise en partenariat privées conventionnées) : 87.91% ;
- Catégorie D (garderies et crèches en partenariat avec l'Etat de Vaud privées conventionnées) : 81.71%. ».

## Préambule

La Ville de Lausanne a constamment développé son offre en accueil de jour depuis plus de 20 ans. Ce sont 152 places supplémentaires qui ont été créées pour les 0-4 ans en 2025, permettant d'accueillir 51% des enfants de la tranche d'âge concernée. Avec les places inscrites au budget 2026, ce sont 402 places préscolaires qui auront été créées durant la législature.

Par ailleurs, la demande est affectée par deux évolutions contradictoires : une diminution du nombre d'enfants à Lausanne et en Suisse depuis la période COVID-19, et un recours de plus en plus important des familles à l'accueil de jour. La baisse démographique semble liée à la diminution de la natalité, que le solde démographique ne compense pas pour la population des 0-4 ans. À l'inverse, la part de familles lausannoises recourant à l'offre du Réseau-L augmente régulièrement, et la durée hebdomadaire moyenne d'accueil des enfants s'accroît également. Cette évolution témoigne de la confiance des familles envers les services du Réseau-L et de la pertinence de ces derniers pour favoriser l'emploi des parents et la répartition des tâches hommes-femmes au sein des familles – et pour donner aux enfants lausannois les meilleures chances dès leurs premières années.

En conséquence, la liste d'attente centralisée connaît une nette évolution : les familles avec activité professionnelle (besoin de conciliation) qui n'avaient pas reçu d'offre dans les délais souhaités étaient 328 en 2020, et sont 103 en 2025. La demande varie sensiblement entre quartiers, avec une demande entièrement couverte dans plusieurs quartiers de l'ouest de Lausanne, et des besoins résiduels concentrés dans les quartiers de l'est de la ville. Les développements devront donc se poursuivre de manière ciblée, et des analyses sont en cours pour anticiper au mieux l'évolution des besoins en accueil de jour lausannois.

## Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Sur le cas lié au financement de la crèche en collaboration avec le Canton :

### Question 1 : Quelle est la genèse du projet, sous l'angle général et financier ?

L'EVAM a pris contact avec la Ville en juin 2022 une première fois concernant le projet de crèche à la route de Chavannes. En novembre 2022, un premier projet a été remis à la Ville. En février 2023, une séance entre l'EVAM et le Service de la petite enfance a permis de clarifier la mission de cette crèche. Du point de vue de la Ville, les besoins de place pour les Lausannoises et Lausannois étaient déjà couverts par deux structures de quartier du Réseau-L. Ils ne justifiaient pas un engagement financier pour créer des places à cet emplacement.

Il a donc été convenu que la garderie de l'EVAM pourrait alors bénéficier du statut de crèche d'entreprise au sens de l'article 50 alinéa 2bis de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Ce statut permet à une entreprise de créer une structure d'accueil de jour et de bénéficier des financements cantonaux prévus par la LAJE. L'entreprise assume alors l'excédent de charges de la structure, sans engagement financier du réseau de la commune concernée.

Cette solution a été confirmée par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) dans une lettre du mois de mars 2023, confirmant ainsi que cette crèche pourrait bénéficier de la subvention cantonale pour ces missions. Depuis cette date, la position du Réseau-L



n'a pas changé et a même été confirmée lors de la signature de la convention administrative entre l'EVAM et le Réseau-L.

En conséquence, le Réseau-L a indiqué avant même la création de la structure qu'il n'identifiait pas de demande de familles lausannoises à proximité de la structure, et ne souhaitait donc pas s'impliquer financièrement dans ce projet, tout en apportant tout l'appui administratif du Réseau-L.

**Question 2 : Est-ce correct que la Municipalité a retiré le financement de la Ville car elle considérait que la crèche était « décentralisée » ?**

Non. La Ville a d'emblée exprimé ses réserves par rapport à cet emplacement, compte tenu des structures desservant déjà ce quartier.

**Question 3 : La Municipalité considère-t-elle que, malgré le besoin et la demande croissants en matière de places en crèche qu'elle évoque régulièrement, la « décentralisation » d'une crèche laisse penser qu'il n'y aura pas assez de demande ?**

La Municipalité constate déjà aujourd'hui la réticence des familles à placer leurs enfants loin de leur domicile, a fortiori loin du trajet vers leur lieu de travail. Du point de vue de l'intérêt des enfants, ajouter une heure ou plus de trajet aux 10 heures que peut durer une journée de crèche est aussi peu défendable. On peut supposer que cet argument pèse dans le choix des parents. La même logique prévaut d'ailleurs de longue date pour les lieux de scolarisation.

Par ailleurs, le développement des structures d'accueil de jour réalisé par la Ville de Lausanne porte ses fruits. Plusieurs quartiers ont une liste d'attente sans demande de conciliation, voire de demande de socialisation. Schématiquement, les besoins se concentrent actuellement à l'est de la Ville, et la route de Chavannes 37 ne paraît pas répondre à ces besoins.

**Question 4 : La Municipalité ne considère-t-elle pas que les places en crèche doivent être proposées sur l'ensemble du territoire communal, et pas uniquement au centre-ville ?**

Comme indiqué à la question précédente, le but n'est pas de concentrer les places au centre-ville, mais de les développer au plus près des quartiers où apparaît une demande insatisfaite. Il est vrai que les familles vivant dans les quartiers centraux ont tendance à recourir de manière accrue à l'offre d'accueil de jour.

Le dispositif d'accueil de jour repose sur un ensemble d'environ 80 sites sur l'ensemble du territoire lausannois. Ce dispositif fait l'objet d'un suivi, notamment avec le Service de l'urbanisme, à travers des séances de coordination semestrielles pour s'assurer de l'adéquation entre la demande anticipée et l'offre.

**Question 5 : Des études concrètes ont-elles été menées pour justifier l'hypothèse selon laquelle la demande est plus forte au centre-ville et faible en périphérie ?**

La liste des enfants accueillis et en attente d'une place est régulièrement analysée pour ajuster l'offre. La Ville constate une demande des familles différente selon les quartiers. Ces éléments sont corroborés, par exemple, par l'étude annexée au rapport-préavis N° 2022/24 « Réponse au postulat Gaillard Objectif 100% ». Celle-ci montre à sa page 25 un taux de



couverture répondant aux besoins dans certains quartiers et inférieur de plus de 24 points dans d'autres.

**Question 6 : Quelle est l'évolution du taux d'occupation par rapport aux chiffres indiqués pour 2024 pour le préscolaire et parascolaire ? Et quels sont les objectifs de taux, respectivement obligations contractuelles ou légales ?**

Il n'existe pas d'obligation légale en matière de taux d'occupation. Le Réseau-L fixe un objectif, souvent qualifié d'ambitieux, de 90% pour les structures ouvertes depuis plus de trois ans. Il est constaté une difficulté accrue à l'atteindre dans les quartiers où la liste d'attente est faible. Le taux moyen pour l'ensemble des structures s'élève actuelle à 84,6%. À titre de comparaison, le taux moyen 2024 pour le Canton était de 83.75% (source StatVD, enquête accueil de jour des enfants).

**Question 7 : Un taux d'occupation inférieur à 100% signifie-t-il concrètement que davantage de places sont offertes que demandées, autrement dit que des places sont libres ?**

Le taux d'occupation est calculé en comparant la durée durant laquelle une place est offerte et celle durant laquelle elle est occupée. Comme une part importante des enfants est accueillie à temps partiel et que la demande est inégalement répartie dans la semaine, il y a des périodes de pointe et des moments creux. Certaines plages horaires sont aussi plus difficiles à attribuer, typiquement la plage de midi parce que les parents reprennent souvent leur enfant avant le repas de midi ou l'amènent après la sieste. Un taux d'occupation inférieur à 100% ne correspond donc généralement pas à des places entièrement vides, mais à des moments de la semaine durant lesquels une ou plusieurs places sont inoccupées. Des places peuvent également être inoccupées lorsqu'un enfant quitte une structure, dans l'attente de l'arrivée de l'enfant suivant (période d'adaptation), ou parce que des enfants avec des besoins particuliers nécessitent une prise en charge renforcée reconnue.

**Question 8 : Quel coût représente ces places vacantes ?**

Le coût moyen d'une place en préscolaire est actuellement de CHF 42'700.-. Ce coût est composé de coûts fixes et variables. Le plus important concerne 80% du coût et concerne le salaire du personnel. Le taux d'encadrement réglementaire selon les directives cantonales reste le même, donc les charges ne varient pas même s'il y a un enfant de moins par groupe. La diminution se porte donc sur la recette parents pour la structure. Dans le cas des places vacantes, les coûts variables peuvent parfois être évités ou limités. Le coût d'une place vacante se situe donc dans une fourchette entre 20% et 100% du coût moyen, soit entre CHF 8'340.- et CHF 42'700.-.

**Question 9 : Qu'en est-il de la situation liée aux listes d'attente pour les places ? Les listes se raccourcissent-elles ?**

Oui. L'indicateur le plus pertinent est la liste d'attente pour les demandes avec un motif de conciliation et une date d'accueil dépassée. Ce chiffre peut être interprété, comme le nombre de familles pour lesquelles une place n'a pas été proposée dans les délais souhaités, et dont les parents sont actifs professionnellement. Ce chiffre est passé de 328 en 2020 à 200 en 2024 et à 103 en 2025.

**Question 10 : N'y a-t-il pas de demande pour des places en crèche en périphérie du centre-ville de Lausanne, autrement dit sur l'ensemble du territoire communal ?**

Il existe une demande, à laquelle l'offre répond particulièrement bien pour les quartiers ouest.

**Question 11 : Le taux de fécondité suisse est historiquement bas (1.29 enfant par femme en 2024). Selon les statistiques vaudoises, cela fait une vingtaine d'années que le nombre de naissance n'a pas été aussi bas à Lausanne. Peut-on dire que l'évolution démographique implique une baisse de la demande en crèche ?**

La demande de places est influencée par deux facteurs essentiels : la démographie des enfants à Lausanne et le taux de recours par enfant. Alors que la Ville prévoyait sur la base de l'étude diffusée en 2022 une hausse du taux de recours et de la population d'enfants, nous avons observé une augmentation du taux de recours et une diminution de la population d'enfants. Ces deux facteurs peuvent eux-mêmes être décomposés de manière plus précise : du côté du taux de recours, le pourcentage d'enfants accueillis augmente de manière régulière et le nombre d'heures d'accueil par enfant est aussi en croissance. Du côté de la démographie, la natalité est en baisse et le solde migratoire varie de manière complexe, aussi bien à l'échelle internationale qu'intercommunale.

En d'autres termes, l'accueil de jour a dû répondre ces dernières années à moins d'enfants, mais qui sollicitent proportionnellement davantage les places en crèche et en APEMS. Des analyses sont en cours, afin d'évaluer plus précisément l'impact de ces variations sur la demande d'accueil de jour à long terme.

**Question 12 : Quelle est la vision de la Municipalité pour 2026 avec les places en préscolaire et parascolaires promises, en lien avec l'emplacement, la demande et le taux d'occupation ?**

Les structures sont planifiées dans les quartiers où la demande reste insatisfaite. En matière préscolaire, les créations de places prévues en 2026 concernent Grancy et Montchoisi.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Pauline Blanc et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 27 novembre 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

